

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

②①

N° 82 18388

⑤④

Tapis de baignoire.

⑤①

Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 K 3/12.

②②

Date de dépôt..... 3 novembre 1982.

③③ ③② ③①

Priorité revendiquée : DE, 4 novembre 1981, n° G 81 32 141.4.

④①

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 6-5-1983.

⑦①

Déposant : Société dite : NITEX GMBH. — DE.

⑦②

Invention de : Wolfgang Anger.

⑦③

Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④

Mandataire : André Lemonnier, conseil en brevets,
4, bd Saint-Denis, 75010 Paris.

Tapis de baignoire.

La présente invention se rapporte à un tapis de baignoire que l'on peut fixer au fond ou bien sur la paroi postérieure ou latérale d'une baignoire, pour éviter à la personne qui se baigne de glisser ou de tomber, lorsqu'elle est debout ou
5 qu'elle se déplace.

On connaît des tapis de baignoire de ce genre réalisés sous des formes très variées, et ils sont constitués en général par un article plat en une matière naturelle et/ou synthétique,
10 telle qu'une mousse de matière organique, par exemple du chlorure de polyvinyle (PVC), dont la surface est lisse, grainée ou gaufrée, et qui comporte sur sa face inférieure des ventouses permettant de le fixer dans la baignoire.

15 On peut aussi prolonger les tapis de baignoire de ce type suffisamment pour qu'ils montent sur le pan d'appui oblique d'une baignoire normale jusqu'à son bord supérieur où ils prennent la forme d'un appuie-tête ou d'un appuie-nuque rembourré. Ces

coussins sont cependant surtout réalisés indépendamment, c'est-à-dire séparément du tapis de baignoire.

Il est d'autre part connu d'utiliser, pour déterminer la température de l'eau de la baignoire, un thermomètre de bain que l'on immerge de façon connue dans l'eau de la baignoire pour lire la température. Ces thermomètres sont aussi réalisés sous la forme de petits bateaux ou de flotteurs, ou simplement sous forme d'un thermomètre contenu dans un boîtier de bois, que l'on utilise de façon connue.

Ces thermomètres de bain de type courant constituent un autre corps que le baigneur rencontre dans la baignoire et qui est souvent gênant, du fait qu'il flotte à la surface ou est immergé, puis vient sur la personne, s'y pose et peut ainsi être endommagé. Les fragments formés lorsqu'on marche sur lui, par exemple, peuvent entraîner des blessures. Même lorsqu'il ne se présente pas de blessures sérieuses, un thermomètre qui erre en flottant dans la baignoire, dont souvent on ne détecte pas la présence ou qu'on oublie de nouveau, notamment dans le cas de personnes âgées et lorsque la surface de l'eau est recouverte de mousse de savon ou de la mousse d'un produit pour bain, constitue dans tous les cas un facteur de perturbation, faisant entièrement passer sous silence sa fiabilité en ce qui concerne la détermination de la température de l'eau.

En conséquence, la présente invention a pour objet un tapis de baignoire assurant toutes les fonctions et qui rend superflue l'utilisation d'un thermomètre pour déterminer la température de l'eau de la baignoire.

Ce but est atteint, conformément à l'invention, en munissant le tapis de baignoire d'un thermomètre mesurant la température de l'eau de la baignoire.

35

Dans la mise en oeuvre de l'invention, le thermomètre a une forme en bande plate rectangulaire et est encastré dans le tapis

de baignoire, de préférence en matière plastique, et y est fixé.

Le thermomètre est de préférence fixé au tapis de baignoire par collage ou soudage, le thermomètre lui-même étant enfermé dans un corps transparent, par exemple dans un corps transparent en matière plastique.

Le thermomètre est, de préférence, un objet rectangulaire plat à affichage numérique de la température par cristaux liquides, de sorte que la température de l'eau de la baignoire est indiquée sous la forme d'un chiffre lumineux facile à lire, par exemple de couleur verte.

Il est également possible cependant, dans le cadre de l'invention, d'utiliser un thermomètre d'un autre type, par exemple un thermomètre à alcool contenu dans une plaque plastique rectangulaire correspondante, en prenant garde que le thermomètre et son encadrement ne dépassent pas l'épaisseur du tapis de baignoire.

Les tapis de baignoire du type envisagé ici ont, en tenant compte des ventouses placées sur la face inférieure du tapis qui ont pour rôle de le fixer dans la baignoire, une épaisseur de quelques millimètres, par exemple de 8 mm. Il reste donc, pour placer un thermomètre de bain dans le tapis, une place tournant autour de 4 mm.

On peut par exemple placer le thermomètre de bain dans le tapis de baignoire en donnant, au cours du programme de fabrication du tapis de bain, à ce tapis, à l'endroit où l'on doit placer le thermomètre, la forme voulue de façon qu'ultérieurement le tapis de baignoire fini présente à cet endroit une cuvette rectangulaire dont les dimensions correspondent à celles du thermomètre et dans laquelle on puisse corrélativement fixer le thermomètre. On le fait par collage, par soudage ou par enrobage. On colle encore à cet endroit, de préférence, une feuille de recouvrement transparente supplémentaire.

On peut placer le thermomètre dans le tapis de baignoire à n'importe quel endroit pratique. Si l'on conçoit le tapis uniquement pour l'appliquer directement au fond de la baignoire, on peut fixer le thermomètre dans le tapis à un endroit
5 quelconque, par exemple au voisinage de l'un des petits côtés ou au voisinage d'un grand côté latéral.

Il est également avantageux que le thermomètre se distingue par sa couleur de la couleur superficielle du tapis de baignoire,
10 de façon que le baigneur se rende compte rapidement de l'emplacement du thermomètre. Si donc le tapis de baignoire est blanc, le thermomètre pourrait au moins comporter une bordure ressortant nettement de la couleur blanche.

15 La conformation du tapis de baignoire selon l'invention lui assure des avantages d'utilisation à de multiples points de vue et non pas seulement celui d'offrir au baigneur une sécurité lorsqu'il est debout et se déplace dans la baignoire, mais également de réunir la mesure de la température de la baignoire
20 avec la sécurité du bain en bannissant tout "corps étranger" perturbateur de l'eau de la baignoire. Quoique le thermomètre soit placé dans le tapis de baignoire, le baigneur peut se déplacer dans la baignoire sans obstacle et sans limitation, il peut marcher et s'agenouiller sur le thermomètre, sans que cela per-
25 turbe son fonctionnement.

Le thermomètre est entièrement intégré dans le tapis de baignoire et forme avec lui un objet d'un seul bloc qui est, encore une fois, protégé contre les détériorations par sa disposition
30 dans le tapis de baignoire et, d'autre part, protège le baigneur lui-même contre les blessures et les gênes.

L'invention sera décrite plus en détail ci-après sous forme d'un exemple de réalisation non limitatif, avec référence aux dessins
35 ci-annexés dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective schématique d'un tapis de baignoire selon l'invention; la figure 2 est une coupe par II-II d'une partie du tapis de baignoire selon la figure 1; la figure 3 est une vue d'un thermomètre à affichage numérique de la température; la figure 4 représente un mode de réalisation courant de thermomètre, par exemple sous forme de thermomètre à alcool; la figure 5 est une coupe suivant V-V de la figure 4; la figure 6 représente de façon schématique un autre mode d'exécution d'un tapis de baignoire selon l'invention.

Comme il ressort de la figure 1, le tapis de baignoire est de forme rectangulaire, selon une réalisation connue en soi, et il est, par exemple, en mousse de chlorure de polyvinyle (PVC) avec une surface plus ou moins structurée. Le tapis pour baignoire 1, que l'on appellera en abrégé "tapis" par la suite, comporte des structures superficielles 2 et 3, ainsi qu'un bord fermé 4 qui peut aussi être encore conformé esthétiquement. Sur la face inférieure du tapis se trouvent des ventouses 5 qui permettent d'ancrer le tapis 1 dans la baignoire. Le tapis peut en outre comporter des découpes variées, comme on l'a indiqué à titre d'exemple par la référence 6. La référence 7 désigne un thermomètre placé dans le tapis 1 de façon particulière ce qui assure comme résultat non seulement d'empêcher le baigneur de glisser dans la baignoire, mais également lui permet de lire la température de l'eau de la baignoire à tout instant de façon sûre et sans danger.

Lorsque, dans le cas d'un tapis du type représenté sur la figure 1, la longueur est d'environ 80 cm et la largeur d'environ 40 cm, l'extrémité 8 du tapis contenant le thermomètre se trouve vers l'extrémité des pieds de la baignoire, tandis que l'autre extrémité se trouve vers l'extrémité de tête de la baignoire. Le baigneur est donc assis à peu près dans le premier tiers du tapis et peut apercevoir le thermomètre entre ses jambes. Lorsque l'eau est au repos, il peut alors lire la température à tout

instant, lorsqu'on utilise de préférence, comme on l'a décrit précédemment, un thermomètre à affichage numérique par cristaux liquides.

5 Ceux-ci s'éclairent par exemple en vert et indiquent la température.

La figure 2 est une coupe suivant la ligne II-II, montrant la disposition du thermomètre dans le tapis 1. A l'endroit du tapis 10 où l'on doit placer le thermomètre, le tapis comporte une cuvette rectangulaire 9 dont les dimensions correspondent à peu près à celles du thermomètre. Dans le cas présent, cette cuvette destinée à loger un thermomètre à affichage à cristaux liquides, a été représentée dans des dimensions un peu exagérées, 15 car un tel thermomètre n'a environ que 1 à 2 mm d'épaisseur. On peut trouver des thermomètres de ce type dans le commerce dans une conformation quelconque et pour des gammes de températures pratiquement quelconques. Une telle bande est désignée par la référence 10 sur la figure 2 et elle est encastrée dans l'évide- 20 ment (cuvette) 9 du tapis 1 et y est fixée par exemple par collage ou scellement. Le thermomètre 10 lui-même est recouvert d'une feuille transparente 11 que l'on colle ou soude sur le tapis comme couche limite supérieure. La référence 5 désigne encore une ventouse destinée à la fixation de ce tapis.

25

Au lieu d'un thermomètre du type décrit, à affichage numérique par cristaux liquides (LC), on peut aussi utiliser un thermomètre à liquide normal, par exemple à alcool, logé dans une bande analogue, mais plus épaisse, comme on l'expliquera plus loin. 30 Pour loger un tel thermomètre dans un tapis, on dispose si nécessaire de la totalité de l'épaisseur dudit tapis mais en outre le thermomètre lui-même peut encore dépasser légèrement sous la face inférieure du tapis c'est-à-dire pénétrer dans la couche comprenant les ventouses 5 fixées au tapis.

35

On a représenté sur la figure 3 un thermomètre en forme de bande rectangulaire à affichage par cristaux liquides de ce type. Ce

thermomètre 12 est une bande plastique comportant des sections réagissant à des températures variables qui indiquent par affichage numérique la température régnant dans chaque cas. Dans le cas présent, le chiffre 28 indique une telle température de bain.

5 Les différentes sections 13 correspondent à de telles températures individuelles.

On a représenté sur la figure 4 un thermomètre à liquide, par exemple à alcool, qui comporte un tube capillaire usuel 14 et
10 une échelle graduée 15. L'ensemble est une bande plastique rectangulaire de quelques millimètres d'épaisseur, ce qui est représenté en coupe sur la figure 5. La référence 14 désigne également le capillaire pour l'alcool et la référence 15 l'échelle graduée sur laquelle on peut lire la température.

15 La figure 6 représente un autre mode de réalisation d'un tapis 1 dans une baignoire désignée par la référence 16. Ce tapis est plus long que celui de la figure 1. Il s'étend sur le pan oblique 17 de la baignoire 16 par la section 18. La ligne 19 désigne
20 la surface libre de l'eau. Le thermomètre 7 selon ce mode de réalisation est en fait placé dans la partie du dos 20 du tapis 1 et il est donc un peu plus près de la surface de l'eau.

La représentation du tapis de baignoire des figures 1 à 5 et le
25 thermomètre correspondant ne servent qu'à illustrer et à faire comprendre l'invention.

Le thermomètre 7 de la figure 1 peut bien entendu être plus grand qu'on l'a représenté sur la figure 1 par rapport au tapis
30 de baignoire. On peut aussi le placer à un autre endroit, par exemple sur le côté longitudinal, ou bien encore on peut en prévoir deux.

Revendications

1. Tapis de baignoire pouvant être fixé au fond, sur la paroi postérieure ou sur la paroi latérale d'une baignoire, caractérisé en ce que ledit tapis de baignoire 1 comporte un thermomètre 7 mesurant la température de l'eau de la baignoire.
5
2. Tapis selon la revendication 1, caractérisé en ce que le thermomètre 7 a une forme en bande plate rectangulaire et est encastré dans le tapis de baignoire 1, de préférence en mousse plastique, et y est fixé.
10
3. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la solidarisation du thermomètre 7 avec le tapis 1 est effectuée par collage ou soudage.
15
4. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le thermomètre lui-même est enfermé dans une pièce plastique transparente.
20
5. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le thermomètre est un thermomètre à affichage numérique des températures par cristaux liquides.
25
6. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le thermomètre 7 est un thermomètre à liquide.
30
7. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le thermomètre 7 est fixé dans le tapis 1 dans une cuvette rectangulaire correspondant à la forme du thermomètre, et en ce que cette cuvette est fermée hermétiquement par une feuille transparente 11.
35
8. Tapis selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le thermomètre est, dans le cas d'un tapis de baignoire 1 comportant une partie correspondant au dos 20, contenu dans le bord latéral de celle-ci.

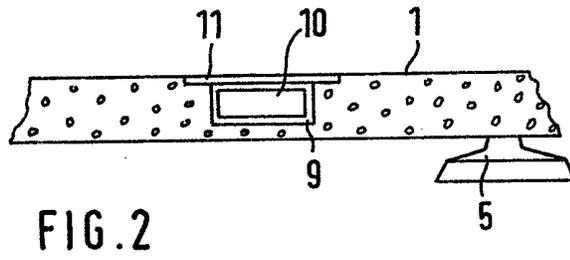
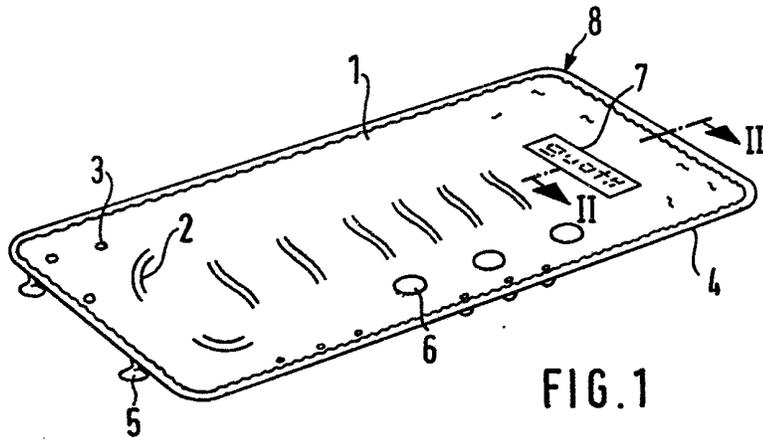


FIG. 3

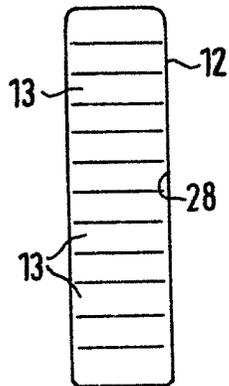


FIG. 4

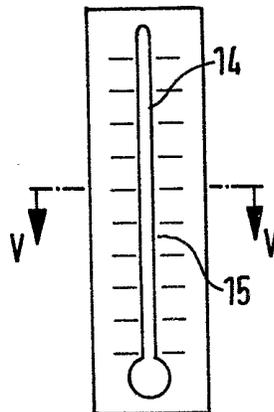


FIG. 5

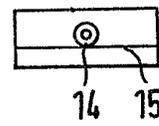


FIG. 6

